

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-130
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 13 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEI.

Nbre de membres présents : 22

Philippe GAUTIER sort pour le vote de ce point.

Nbre de suffrages exprimés : 27

Excusés : 7

MM MMES Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Marie HUGONIOT. Dominique DANGEL Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

Absents : 3

Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Nadine MERCIER

Pouvoirs : 6

Georgette CUENOT	pouvoir à Denis NEDEZ
Roland GAMBERI	pouvoir à Lise VURPILLOT
Gérard PATEREK	pouvoir à Philippe GAUTIER
Marie HUGONIOT	pouvoir à Maud PELISSIER
Stéphanie BOURQUIN	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Jean-François HEIL	pouvoir à Omar RABEI.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 07 décembre 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Lise VURPILLOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 18 octobre 2023 est adopté à **LA MAJORITE (28 voix Pour, 1 abstention Pierre MOSSINA)** des voix présentes et représentées.

OCTROI D'UN MANDAT SPECIAL A MONSIEUR LE MAIRE

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20231220-2023-130-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

.../...

Extrait du registre des délibérations n°2023-130**OCTROI D'UN MANDAT SPECIAL A MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire informe que suite aux émeutes provoquées par la disparition de Nahel, Monsieur le Maire a été convié au grand amphithéâtre de la Sorbonne par Madame la première Ministre Elisabeth BORNE dans le cadre d'échanges sur les émeutes de juillet dernier. L'objectif étant d'échanger sur ces événements et sur les défis subséquents notamment la reconstruction des bâtiments, du mobilier urbain et des moyens de transport qui ont fait l'objet de dégradations et de destructions.

Cette rencontre organisée dans un délai très court n'a permis aucune anticipation quant aux démarches administratives.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, (*Philippe GAUTIER sort pour le vote de ce point*) **REGULARISE** la position de Monsieur le Maire en lui autorisant l'octroi d'un mandat spécial à ce titre. Cette mesure vise à permettre le remboursement des frais réels de déplacements comprenant les frais de transports et d'hébergements engendrés par cette participation urgente.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Philippe GAUTIER